

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

**AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL**

L'avenant à l'accord interprofessionnel triennal 2013/2015, conclu dans le cadre du Conseil interprofessionnel des vins de Provence (CIVP) portant sur la cotisation interprofessionnelle pour la campagne 2014/2015, qui figure en annexe du présent avis est étendu par [arrêté du 13 novembre 2014](#) publié au JORF du 22 novembre 2014.

# CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE (C.I.V.P.)

Maison des Vins - RN 7 83460 LES ARCS  
Tél: 04.94.99.50.10 - Fax: 04.94.99.50.19

## AVENANT AUX ACCORDS INTERPROFESSIONNELS 2013-2015 MODIFICATION DE L'ARTICLE 10 - COTISATION

13

L'assemblée générale du Conseil Interprofessionnel de Vins de Provence,  
réunie le 8 Novembre 2013 à Toulon  
a fixé le montant de la cotisation interprofessionnelle à:

Appellation	Cotisation Totale hors taxes
Côtes de Provence	3.16 € / hl
Côtes de Provence – Sainte Victoire	4.16 € / hl
Côtes de Provence – Fréjus	3.16 € / hl
Côtes de Provence – La Londe	6.16 € / hl
Côtes de Provence – Pierrefeu	3.16 € / hl
Coteaux d'Aix-en-Provence	2,66 € / hl
Coteaux Varois en Provence	2,36 € / hl

**Cette décision prend effet le 1<sup>er</sup> JANVIER 2014  
et est applicable sous réserve d'extension,  
jusqu'à la prochaine modification votée par l'assemblée générale du CIVP.**

Le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence sollicite l'extension de cet avenant de campagne auprès des Pouvoirs Publics.

Fait à Toulon, le 8 Novembre 2013

(Document de 2 pages)

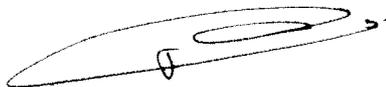
**POUR LE COMMERCE :**

**M. Jean-Jacques BREBAN,  
Président de la fédération régionale  
du négoce provençal.**



**POUR LA PRODUCTION :**

**M. Didier PAURIOL,  
Président du syndicat de l'appellation  
Coteaux d'Aix en Provence.**



**M. Pascal CORTEZ,  
Président du syndicat de l'appellation  
Coteaux Varois en Provence**



**M. Guy GASPERINI,  
Président du syndicat de défense  
des vins Côtes de Provence.**



**M. Jean-Jacques BREBAN  
Président du Conseil Interprofessionnel  
des Vins de Provence.**

